



Convocation à l'assemblée générale annuelle de la fédération

L'assemblée générale annuelle du Club Alpin Belge se tiendra le mardi 22 mars 2022, à 18h30.

Elle se tiendra en présentiel au Centre l'Ilon, salle Houyoux (3^e étage), rue des Tanneries, 1 à 5000 Namur, (parking 8 rue du Lombard).

Cette AG sera organisée dans le respect des précautions sanitaires légales.

Les cercles, membres effectifs de la fédération, peuvent y assister avec voix délibérative ; ils y sont représentés par leurs délégués. Les personnes physiques affiliées à la fédération peuvent y assister avec voix consultative pour autant qu'elles aient averti le président du conseil d'administration par écrit au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

Ordre du jour :

1. Nouveaux membres d'honneur :

En application de l'article 8B des statuts, sont membres d'honneur les personnes physiques qui ont été affiliées au Club Alpin Belge durant 50 années et donc pour lesquelles 50 cotisations annuelles ont été payées à partir du 1^{er} janvier qui suit l'année au cours de laquelle elles ont atteint l'âge de 18 ans, soit cette année :

DELANTSHEER Jean

DELCROIX Bernard

RESTEAU Philippe

VERDEUR Christiane

2. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2021 et de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2021

3. Présentation des cercles dont la candidature pour devenir membre de la fédération a été acceptée par le Conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale :

CLIMBING SPIRIT

Selon les statuts de l'association, article 11, alinéa 3 :

« Tout cercle qui aura été accepté comme membre effectif de la fédération par le Conseil d'administration sera présenté par ce Conseil à la première Assemblée Générale qui suivra l'acceptation de sa candidature. Sans préjudice du droit d'exclure à tout moment un membre effectif conformément à l'article 18, cette Assemblée Générale, à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées, pourra mettre fin à l'affiliation de ce cercle comme membre effectif de la fédération. Cette décision prendra effet trois mois après la décision de l'Assemblée Générale. Une telle décision doit être motivée mais est sans appel. A défaut d'une telle décision, l'affiliation devient à durée indéterminée. »

4. Rapport du président

5. Rapport de l'équipe sur l'année 2021 et les perspectives 2022

6. **Rapport sur les comptes 2021**
7. **Rapport du vérificateur aux comptes**
8. **Approbation des comptes**
9. **Décharge au vérificateur aux comptes**
10. **Présentation du budget 2022**
11. **Approbation du budget**
12. **Décharge aux administrateurs**
13. **Désignation du vérificateur aux comptes pour les comptes de l'année 2022**
14. **Election d'administrateurs :**

Administrateurs(trices) démissionnaires ou sortants et ne se représentant pas pour un nouveau mandat :

GREBEUDE Nick
RAYMAEKERS Yves

Candidatures :

Administrateur(trices) sortants et rééligibles :

BERIAUX Daniel
GONDA Freddy
GYLING Michelle
HERMANS Jean

Nouveaux(elles) candidat(e)s administrateurs(trices) :

BALLIGAND Bruno
PASQUION Jérôme
PIERSON Christine
TIMMERMANS Jean-Luc
VARD Jonathan

Tous les candidat(e)s sont éligibles.

15. Mise à l'honneur des administrateurs qui cessent leur fonction

Namur, le 7 mars 2022

Pour le Conseil d'administration,
Didier MARCHAL, Président
Club Alpin Belge, ASBL
129, avenue Albert Ier
B-5000 Namur
president@clubalpin.be